



SERVICES PUBLICS

Égalité : résister à l'offensive patronale

À l'approche du 14 juin, les milieux patronaux mènent une offensive sur le thème des inégalités salariales entre hommes et femmes. Objectif : attribuer les discriminations qui les frappent aux travailleuses elles-mêmes, et saper ainsi le combat pour l'égalité. EN PAGES 6 ET 7

Face à Macron

3 POINT FORT – Après le passage en force d'Emmanuel Macron, les syndicats appellent à une manifestation massive le 1^{er} Mai pour exiger le retrait de la loi sur les retraites. Questions à Françoise Geng, syndicaliste CGT.

1000 emplois, oui !

4 GENÈVE – Les syndicats ont lancé leur campagne en faveur de l'initiative « 1000 emplois ». Avec un triple objectif : lutter contre le réchauffement climatique, accélérer la transition écosociale et réduire le chômage.

Populisme et démocratie

10 L'INTERVIEW – Pour Antoine Chollet, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne et membre du SSP, l'antipopulisme en vogue aujourd'hui cache une haine de la démocratie.

Austère Confédération

11 CAPITAL VS TRAVAIL – Le Conseil fédéral prévoit de nouvelles mesures d'économies, alors que les collectivités croulent sous les milliards. L'Union syndicale suisse annonce qu'elle combattra les plans d'austérité.



L'image de Peter Klaunzer/Keystone

Samedi 22 avril, la Marche bleue a rallié Berne après un périple de 224 kilomètres

150 personnes ont bouclé la dernière étape de la Marche bleue avant de se rassembler sur la Place fédérale aux côtés de 4000 manifestant-e-s. Partie de Genève, la marche avait pour objectif de pousser les autorités politiques à prendre des mesures urgentes pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre en Suisse.

Éditorial

Répartir le travail et les richesses

En 2022, les salaires réels ont baissé en moyenne de 1,9% en Suisse, indique l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette chute des revenus du travail est la plus importante enregistrée par son indice des salaires, qui remonte jusqu'à 1939¹. Cette baisse s'explique par deux facteurs: le retour de l'inflation et le blocage salarial imposé par les employeurs. Elle s'est accompagnée d'un accroissement des inégalités entre hommes et femmes (lire en page 4). En réalité, le recul des salaires est plus important que ce que révèlent les données de l'OFS, qui ne tiennent pas compte des primes d'assurance maladie et sous-estiment le poids des loyers pour les revenus modestes. En 2023, la situation restera tendue. Selon l'institut de conjoncture KOF, le renchérissement se maintiendra à un niveau élevé (2,6%). Les loyers et les primes d'as-

surance maladie continueront à grimper, tandis que les plans d'austérité du Conseil fédéral rendront la vie difficile aux plus précaires. De son côté la droite, à l'image du conseiller national libéral-radical Philippe Nantermod, fait pression pour baisser les salaires du secteur public (en page 5). Les employeurs tentent de pousser l'avantage sur un autre terrain. «Il faut travailler plus longtemps», a exigé l'Union patronale suisse (UPS) cette semaine². Dans cet objectif, l'UPS propose notamment: d'augmenter la durée du travail; de flexibiliser la loi sur le travail, afin de «voir passer l'espace-temps d'une journée de travail de quatorze à dix-sept heures»; d'élever l'âge de la retraite; et de renchérir le coût des études supérieures. Ces exigences vont à l'encontre des besoins des travailleurs et travailleuses. En

Suisse, la durée hebdomadaire du travail est en effet parmi les plus élevées d'Europe³. Conséquence: des centaines de milliers de salarié-e-s, surtout des femmes, sont contraint-e-s de travailler à temps partiel pour combiner emploi, tâches éducatives et domestiques – et supporter des conditions de travail toujours plus rudes. Cette réalité se traduit par des salaires – et, plus tard, des rentes de retraite – fortement réduits.

UN RECU, SALARIAL INÉDIT

Dans ce contexte, et alors que plus de 430 000 salarié-e-s galèrent à la recherche d'un boulot ou en sous-emploi⁴, une revendication devrait tomber sous le sens: la réduction du temps de travail, sans diminution des salaires. Au vu des sommes gigantesques empochées chaque année par les actionnaires des principales entre-

prises helvétiques – 44,2 milliards de dollars de dividendes en 2022! –, cette mesure pourrait être financée sans problème.

Avec l'égalité salariale et le refus de l'élévation de l'âge de la retraite, la réduction du temps de travail figure parmi les principales revendications de la Grève féministe du 14 juin 2023. Une raison de plus de nous mobiliser largement à cette occasion. ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

¹ OFS: *Évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, 1942-2022.*

² Union patronale suisse, 24 avril 2023.

³ M. Siegenthaler: *Du boom de l'après-guerre au miracle de l'emploi – la forte diminution du temps de travail en Suisse depuis 1950. Social Change in Switzerland*, N° 9, juin 2017.

⁴ OFS, chiffres pour le 4^e trimestre 2022.

FRANCE . Après le passage en force d'Emmanuel Macron, les syndicats appellent à une manifestation massive le 1^{er} Mai pour exiger le retrait de la loi sur les retraites. Questions à Françoise Geng, syndicaliste CGT et vice-présidente de la Fédération européenne des syndicats des services publics.

« Nous devons lutter jusqu'au bout »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Le Conseil constitutionnel a validé, vendredi 14 avril, l'essentiel de la contre-réforme des retraites. Puis le président Macron l'a immédiatement promulguée. Quel est votre sentiment ?

Françoise Geng – Le Conseil constitutionnel, composé de neuf «sages» désigné-e-s par le président de la République, le président du Sénat et celui de l'Assemblée nationale, a validé le cœur de la réforme, soit l'élévation de l'âge de la retraite de deux ans. En parallèle, il a supprimé les aspects un peu plus sociaux du texte – notamment les mesures visant à faciliter l'emploi des seniors. Enfin, il a rejeté le projet de référendum d'initiative partagée (RIP). Proposé par la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes), ce référendum devait permettre à la population de se prononcer sur la question. Le Conseil a ainsi balayé trois mois de manifestations massives.

Emmanuel Macron a promulgué la loi à la hussarde, quelques heures après la décision du Conseil, sans même avoir la décence d'attendre la réunion agendée le mardi suivant avec les syndicats. Son gouvernement aura ainsi fait feu de tout bois pour imposer une contre-réforme à laquelle s'oppose l'immense majorité de la population: il y a eu d'abord les débats parlementaires tronqués par une procédure accélérée; l'utilisation du 49.3 pour éviter le vote du Parlement; et, enfin, cette promulgation éclair. Aujourd'hui, même les spécialistes constitutionnels dénoncent une instrumentalisation brutale de la Constitution par l'exécutif.

À chaque passage en force, la colère populaire se renforce, alimentée par un profond sentiment d'injustice.

La mobilisation syndicale a pourtant été historique...

En trois mois, des millions de travailleurs-euses ont exprimé leur refus de cette contre-réforme. Les syndicats ont organisé douze journées de mobilisation interprofessionnelle, à chaque fois massivement suivies, ce qui est énorme!

En raison de la situation économique difficile et de l'inflation, la plupart des salarié-e-s n'ont pas pu faire grève durant douze jours. Il y a donc eu une espèce de rotation dans le mouvement. Les travailleurs-euses des raffineries, des transports, de la culture, de l'enseignement et de l'énergie ont été les fers de lance de cette mobilisation. Mais, ce qui est rare, il y a eu aussi de nombreux débrayages dans de petites entreprises du privé. La mobilisation a essaimé sur tout le territoire, y compris dans de petits villages et villes. Tout cela constitue un mouvement social réellement unique.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

À chaque échéance, les médias et politiques ont tenté de faire croire que le mouvement s'essouffait. La dernière journée de mobilisation organisée par l'intersyndicale, le 13 avril, a pourtant été très suivie.

Même la décision du Conseil validant la loi, le 14 avril, puis sa promulgation par le président n'ont pas mis fin à la contestation.

Les manifestations, souvent spontanées, continuent en effet dans de nombreuses villes. Le président se fait conspuer et essuie des concerts de casseroles dès qu'il fait une apparition publique.

On assiste aussi à une multitude de grèves perlées ou d'actions ponctuelles. Le 21 avril par exemple, la CGT a organisé le blocage du musée d'Orsay, à l'entrée duquel elle a suspendu une énorme banderole appelant au retrait de la réforme. Deux jours plus tôt, lors du déplacement d'Emmanuel Macron en Alsace, les salarié-e-s de l'énergie ont coupé l'électricité dans la salle où le président devait s'exprimer. Rebelote le lendemain, lorsque le président a visité une petite ville du département de l'Hérault, dans le sud du pays.

Dans le secteur des transports, les syndicats ont décidé d'organiser chaque semaine une journée de «grève du mécontentement».

Quelles sont les prochaines échéances de mobilisation ?

L'intersyndicale, qui réunit les principales fédérations syndicales du pays, continue son combat pour le retrait de la loi sur les retraites. Sans retrait de cette contre-réforme, de nombreuses organisations de salarié-e-s ne reprendront pas le dialogue social.

Aujourd'hui, tous les syndicats du pays appellent ensemble, pour la première fois depuis des décennies, à faire du 1^{er} Mai une journée de mobilisation massive, unitaire et populaire contre la réforme des retraites. Nous invitons tous les travailleurs et travailleuses, jeunes, retraité-e-s et l'ensemble de la population à s'y rendre massivement pour obtenir l'abrogation de cette réforme brutale et injuste. Des délégations internationales venues d'une vingtaine de pays seront aussi présentes.

Il faut rappeler qu'une deuxième demande de référendum d'initiative partagée (RIP), proposant que l'âge légal de départ à la retraite ne puisse pas être fixé au-delà de 62 ans, a été déposée. Le Conseil constitutionnel se penchera sur la question le 3 mai. Après ces échéances, l'intersyndicale se réunira pour décider de la suite à donner aux mobilisations.

Qu'en est-il de la répression policière ?

Au fil des mobilisations, on a assisté à une augmentation importante des violences policières et des restrictions du droit à manifester. En invoquant les lois antiterroristes, la préfecture de l'Hérault a même interdit aux manifestant-e-s d'utiliser «tout dispositif sonore portatif» pour protester contre la visite d'Emmanuel Macron. Les policiers ont même confisqué des casseroles!

Le gouvernement et son appareil répressif utilisent toutes les modalités existantes pour empêcher le peuple de s'exprimer. Cette dérive est très inquiétante. Elle est d'ailleurs dénoncée par les institutions françaises de défense des libertés, mais aussi par plusieurs organisations internationales. ■

Sur le vif

« UN ENJEU POUR TOUT LE CONTINENT »

La réforme des retraites a été promulguée par le gouvernement Macron, qui semble prêt à tout pour la faire appliquer. Pensez-vous qu'il reste possible de gagner ?

Emmanuel Macron joue son va-tout car il sait qu'il ne pourra pas se présenter à la prochaine élection présidentielle. En agissant de la sorte, il a créé une profonde crise à la fois sociale, politique et institutionnelle, avec un danger d'explosion sociale à la clé.

Il est très difficile de faire un pronostic. Mais du côté des syndicats, notre responsabilité est de continuer à construire le rapport de forces, avec pour objectif de bloquer les décrets d'application de la loi.

Nous devons donc lutter jusqu'au bout. D'abord parce que le droit à une retraite digne à 62 ans est un acquis social fondamental.

Ensuite parce que, si la réforme passe, cela favorisera l'accession au pouvoir de l'extrême droite en 2027. Lors de la dernière élection présidentielle, Emmanuel Macron n'a été réélu qu'en raison d'une large volonté, parmi la population, de faire barrage au Rassemblement national. Aujourd'hui, son gouvernement et les parlementaires de son camp sont en train de paver le chemin de l'Élysée à l'extrême droite. Seule une victoire de la mobilisation sociale peut modifier ce scénario.

Enfin, comme me l'ont rappelé récemment des camarades belges et néerlandais de la Fédération européenne des services publics, notre bataille est aussi un enjeu pour toutes et tous les salarié-e-s du continent. Si nous gagnons, cela poussera les syndicats européens à se battre pour une réduction de l'âge du départ à la retraite. ■



GENÈVE VOTATION CANTONALE DU 18 JUIN

OUI À L'INITIATIVE «1000 EMPLOIS»!

Le 18 juin, la population genevoise se prononcera sur l'initiative syndicale «1000 emplois». Cette initiative propose un changement de paradigme en matière de lutte contre le chômage. Face à l'urgence climatique, elle permettra aussi de donner l'indispensable coup d'accélérateur à la transition écosociale. Pour Jocelyne Haller, d'Avenir social, «il est temps de sortir de la résignation au chômage et d'offrir aux demandeurs-euses d'emploi ce dont ils-elles ont besoin: un emploi». À Genève, 30 000 personnes cherchent un emploi ou voudraient augmenter leur taux d'activité. Face à cette réalité, les collectivités publiques ont un rôle à jouer. Non pas à coup de «préférence cantonale», mais en créant de vrais emplois, accessibles à toutes et tous. «Ce ne sont pas les besoins qui manquent» rappelle Geneviève Preti, présidente du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné. «Dans la santé, l'aide à domicile, les EMS, l'accueil préscolaire et parascolaire, l'éducation, le handicap, les services sociaux, il y a des centaines de postes à créer pour répondre aux besoins croissants d'une population vieillissante et de plus en plus précarisée». Pour Paolo Gilardi, du SSP, «cette initiative est un projet de société qui garantit à chacun un travail socialement utile, valorisant pour qui l'exerce». Helena Verissimo de Freitas, secrétaire régionale adjointe du syndicat Unia, veut aussi accélérer un mouvement déjà en cours: «La semaine de quatre jours, plu-

sieurs pays la connaissent déjà ou sont en train d'y passer, tout comme un certain nombre d'entreprises en Suisse. Tout le monde y gagne: on crée de l'emploi en le répartissant sur plus de salarié-e-s, celles-ci et ceux-ci tombent moins malades, et les entreprises deviennent plus attractives». Françoise Nyffeler, du collectif genevois de la Grève féministe, enfonce le clou: «Partager l'emploi en diminuant le temps de travail, c'est également plus de temps pour s'occuper des enfants et des proches et la possibilité de mieux répartir ce type de tâches entre les parents. Qui plus est, cela permet de corriger les inégalités de revenus résultant du temps partiel auquel sont contraintes de très nombreuses travailleuses. Permettre de créer des emplois où le temps plein correspond à un temps de travail hebdomadaire plus court, c'est permettre à de nombreuses femmes précaires d'améliorer leur situation en touchant un salaire complet.» Et Davide De Filippo, président de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), de conclure: «Face au renforcement de la droite libérale, xénophobe et climatosceptique au Grand Conseil, il faut un sursaut de mobilisation de la part des travailleuses et des travailleurs et de toutes celles et ceux qui ont conscience de l'urgence climatique et sociale». Votons «oui» le 18 juin prochain à l'initiative «1000 emplois»! ■

COMMUNAUTÉ GENEVOISE D'ACTION
SYNDICALE

REVENUS INDICE DES SALAIRES 2022 DE L'OFS

SALAIRES EN BAISSSE, INÉGALITÉS EN HAUSSE

Le constat est inquiétant: en termes de salaires et de pouvoir d'achat, la situation des salarié-e-s en Suisse se dégrade. Beaucoup d'employeurs refusent même de compenser le renchérissement, alors que ce sont eux qui augmentent les prix – et que, en plus, ils font des bénéfices. L'indice suisse des salaires publié le 24 avril par l'Office fédéral de la statistique (OFS) confirme malheureusement ce tableau. En 2022, les salaires nominaux ont augmenté d'un modeste 0,9% – ce qui, en raison d'un renchérissement de 2,8%, correspond à une baisse réelle de 1,9%. En comparaison sectorielle, ce sont les branches dans lesquelles les salaires sont plutôt bas qui s'en sortent le moins bien, comme l'hôtellerie-restauration, les services postaux, de messagerie et de livraison express, le commerce de détail ou la construction. Du côté de l'inégalité salariale entre hommes et femmes, la tendance va également totalement dans la mauvaise direction: les salaires des femmes

ont ainsi moins augmenté (0,8%) que ceux des hommes (1,1%). Pourtant, les femmes touchent toujours en moyenne 1500 francs de moins par mois (temps plein). Les salaires doivent impérativement augmenter. Un premier pas dans cette direction a pu être obtenu avec la négociation d'augmentations salariales proches des 2,5% pour l'année 2023. Mais une politique salariale un tant soit peu équitable présuppose la compensation du renchérissement plus une participation aux gains de productivité. Le besoin de rattrapage en matière de salaires est donc important. Ce besoin de rattrapage est particulièrement élevé chez les femmes, qui ont souvent des emplois impliquant de grandes responsabilités mais touchent des salaires dérisoires. Le 14 juin, dans le cadre de la Grève féministe, les femmes montreront clairement qu'il faut que les choses bougent sérieusement en Suisse. ■

UNION SYNDICALE SUISSE

VAUD À NOUVEAU DES EXCÉDENTS EN 2022

COMPTES DE L'ETAT: DE L'ARGENT, IL Y EN A!

La publication des comptes 2022 de l'Etat de Vaud démontre et confirme ce que les salarié-e-s de la fonction publique et du secteur parapublic savaient déjà: l'indexation à 1,4% des salaires, et donc la baisse des salaires réels, est une décision sans lien avec de quelconques difficultés financières de l'Etat. Toutes les charges à venir sont en effet pré-financées et d'ores et déjà comptées pour masquer un nouveau surplus record: les comptes annuels 2022 ont en effet bouclé sur un large excédent de 493 millions de francs, camouflé par les préfinancements et autres écritures de bouclément. Cette attaque contre les salaires de celles et ceux qui travaillent et font vivre le service public en exerçant des tâches essentielles pour la population est donc bien une offensive politique dirigée contre les salarié-e-s. Le droit à l'indexation et aux

annuités, légalement établi, est désormais mis en question par la politique salariale structurelle du Conseil d'Etat qui veut modifier le modèle de rémunération que nous connaissons. Avec la population, nous payons donc deux fois pour ces excédents: la première par une baisse des salaires réels, la deuxième par des effectifs et des moyens insuffisants pour réaliser les tâches essentielles à la population. Ce sont donc bien la population et les salarié-e-s qui financent les excédents du Canton. Nous continuerons donc de nous mobiliser autant que nécessaire pour le service public et ses salarié-e-s! ■

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS
DE FONCTIONNAIRES (FSF)
SSP . REGION VAUD
SUD

VOTATION FÉDÉRALE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

LE 18 JUIN, OUI À LA LOI CLIMAT!

Le réchauffement climatique n'est pas un phénomène éloigné. Il a lieu ici et maintenant, est un effet de l'action humaine et représente un danger existentiel pour nous toutes et tous. Pays parmi les plus riches de la planète ayant bâti son développement économique sur une consommation excessive des énergies fossiles, la Suisse est particulièrement appelée à assumer ses responsabilités. Mais la crise climatique est avant tout aussi le résultat d'un ordre économique mondial des plus inéquitables. À l'heure actuelle, les 10% de la population les plus riches sont responsables de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, le réchauffement climatique frappe la partie la plus pauvre de la population – en Suisse aussi. La politique climatique est une nécessité fondamentale. Le «changement climatique» relève du service public, comme l'approvisionnement en énergie ou les transports publics. Nous avons un besoin urgent d'un programme public d'amélioration de grande envergure, dont la Loi sur le climat et l'innovation (LCI) forme la pierre angulaire. Le principal objectif de la LCI est la réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre: moins 75% jusqu'en 2040, zéro émission nette jusqu'en 2050. Les autres objectifs sont l'adaptation aux effets négatifs, depuis longtemps liés au réchauffement climatique, ainsi que l'orientation des flux financiers de manière à rendre ceux-ci respectueux du climat. La LCI prévoit des investissements publics d'un total de 3,2 milliards de francs. Elle veut ainsi, d'une part, accélérer le remplacement des installations de chauffage au mazout, au gaz et électriques et financer des mesures dans le domaine

de l'efficacité énergétique (2 milliards); d'autre part, l'objectif est d'encourager le recours à des «technologies et processus innovants» dans l'économie (1,2 milliard). Pour pouvoir profiter d'un encouragement sur le plan technologique, les entreprises devront élaborer des «feuilles de route» substantielles et ramener à zéro leurs émissions nettes jusqu'en 2050 au plus tard. Pour les salarié-e-s touchant un bas ou moyen revenu et subissant un coût de la vie toujours plus élevé, il est déterminant que la LCI soit mise en œuvre de manière socialement acceptable: si des employeurs reçoivent de l'argent pour des technologies nouvelles, ces dernières doivent être développées avec les salarié-e-s et non contre elles et eux. Les syndicats s'engageront dans ce sens. Notre but est la création d'emplois durables, sains et bien rémunérés. Les «emplois verts» doivent obligatoirement être aussi des «emplois de qualité». Les investissements déclenchés par la LCI sont très importants. Mais ils ne suffisent pas pour ramener à zéro jusqu'en 2050 – voire plus tôt, comme ce serait nécessaire – le niveau des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Pour cette raison, les syndicats soutiennent l'initiative pour un fonds climat, qui demande qu'une offensive de financement soit lancée en vue de mettre en œuvre la transition écologique. Ce fonds climat devra permettre des investissements publics en faveur de nouvelles infrastructures et technologies, ainsi que de la formation. Il favorisera aussi la reconversion des salarié-e-s et leur apportera des aides dans les branches concernées. ■

RETO WYSS . UNION SYNDICALE SUISSE

FRIBOURG . Contrairement à une thèse patronale relayée par le quotidien *La Liberté*, les salaires du personnel soignant de l'Hôpital fribourgeois doivent être revalorisés. Cette revendication sera un point fort de la manifestation du 1^{er} Mai.

Des salaires loin de faire rêver!

GAËTAN ZURKINDEN
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION
FRIBOURG

« Les salaires publics font rêver en clinique », titrait en Une le quotidien *La Liberté* du 21 avril.

L'article consacré à la question, signé par le journaliste Nicolas Maradan, laisse entendre que le personnel de santé travaillant dans les hôpitaux publics fribourgeois serait surpayé – en comparaison, notamment, avec les salarié-e-s de la santé travaillant dans les cliniques privées. Le texte cite longuement le directeur de l'hôpital Daler, David Queoz, qui affirme notamment que « l'hôpital fribourgeois (HFR) offre à son personnel des salaires plus élevés que ce qu'il pourrait se permettre de financer. Cela n'est pas en adéquation avec l'esprit de concurrence entre les établissements publics et privés voulue par le législateur fédéral dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance maladie ayant introduit, en 2012, un nouveau système de financement hospitalier ». Cette « distorsion de concurrence » serait le fait de « subventions de l'Etat ».

SILENCE SUR LA CRISE. Il est étonnant que l'article en question passe sous silence la crise majeure traversée par les hôpitaux helvétiques depuis la pandémie. Les établissements hospitaliers sont en effet confrontés à une pénurie de professionnel-le-s qualifié-e-s, qui quittent prématurément leur métier. Selon l'Observatoire de la santé, en janvier 2021, environ 42% des infirmières, infirmiers et assistant-e-s en soins et en santé communautaire (ASSC) en âge de travailler avaient quitté la profession. Plus de 300 soignant-e-s abandonnent ainsi leur métier chaque mois! Ces abandons sont dus à des conditions de travail épuisantes, mais également à des salaires inadéquats à la formation effectuée et aux responsabilités exercées.

1000 FRANCS DE MOINS PAR MOIS! Plus grave encore, l'article de *La Liberté* ne mentionne pas la discrimination salariale inacceptable dont fait l'objet le personnel de santé travaillant dans les hôpitaux pu-

blics (HFR, Réseau fribourgeois en santé mentale, RFSM) et les EMS ou soins à domicile, pourtant connue et largement thématisée par les organisations représentant le personnel. Ainsi, un-e infirmier-ière est colloqué-e en classe de salaire 17, alors que la quasi-totalité des professions de niveau bachelor à l'Etat de Fribourg se situent au moins en classe de salaire 18: enseignant-e-s primaires, éducateur-trices spécialisé-e-s, conseiller-ères en personnel, collaborateur-trice technique diplômé-e, etc. La même réalité vaut pour les sages-femmes ou les technicien-ne-s en radiologie médicale. Avec le nombre d'années de service, l'écart se creuse: le salaire des infirmières-ères est en général inférieur de 1000 francs au salaire moyen versé aux diplômé-e-s issu-e-s d'autres filières HES, notamment les ingénieur-e-s! Quant aux ASSC, même les directions hospitalières ou d'EMS militent pour une revalorisation de leur classification salariale, car celle-ci ne correspond pas aux responsabilités exercées.

JUSTIFIER LE DUMPING SALARIAL. Il est regrettable qu'un article omette ces informations, pourtant importantes pour comprendre la crise que traverse le secteur de la santé. Une telle omission a pour conséquence de renforcer les thèses erronées colportées par la droite et les milieux patronaux dans le but de favoriser le dumping salarial. C'est par exemple l'objectif du postulat (23.2070) déposé le 8 mars dernier par le conseiller national (PLR) Philippe Nantermod, et cité dans l'article de *La Liberté*. S'appuyant sur une étude menée par l'Institut pour la politique économique de l'Université de Lucerne – un think tank fondé sous le patronage des familles milliardaires Schindler et Pieper – qui dénonce les salaires « trop élevés » du secteur public, M. Nantermod demande au Conseil fédéral de « lutter contre toute forme de concurrence déloyale » face au privé. Il revendique ainsi implicitement que des mesures soient prises afin de baisser les salaires dans les services publics.

POUR UN 1^{ER} MAI REVENDICATIF! À l'heure où le pouvoir d'achat de la grande majorité des travailleuses et travailleurs est mis sous forte pression par le retour de l'inflation et l'augmentation continue des primes d'assurance maladie, il est au contraire fondamental de se battre pour une augmentation des salaires dans l'ensemble des secteurs, public comme privé. Dans ce sens, une des revendications principales de la manifestation du 1^{er} Mai à Fribourg sera la revalorisation des professions de santé. Mobilisons-nous le plus largement possible pour cette échéance! ■

Le trait de Frédéric

Manifestation du 1er mai: Le gouvernement français sous pression



Agenda militant

SECTION ÉTUDIANTE DU SSP UNIVERSITÉ LAUSANNE

Raclette populaire pour la campagne «On a les Crocs»

Bouffe pop à la NoCap, la cafétéria autogérée à l'Anthropole

Vendredi 27 avril, de 12h à 18h

Assemblée générale du collectif UNIL de la grève féministe

Pour organiser les actions du 14 juin prochain et décider de nos revendications

Mardi 2 mai, 18 h 15, salle 2137 Geopolis

Réunion du SSP-étudiant-e-s

Lundi 15 mai, 16 h 15, cafétéria de Geopolis

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE DES TRAVAILLEURS-EUSES

TOUTE LA SUISSE

Lundi 1^{er} mai

Voir le programme en page 8

FÉMINISME ET MOBILISATIONS POPULAIRES

LAUSANNE

Table-ronde organisée par le Groupe

Regard Critiques, Echanger et la

Grève féministe Unil

Mercredi 3 mai, 18 h 15

Université de Lausanne

LUTTES SYNDICALES ET EMPLOIS PRECAIRES

SUISSE

À l'occasion du 40^e anniversaire du

Solifonds, manifestations autour de

la lutte des cueilleuses de fraises

marocaines au sud de l'Espagne

Dimanche 30 avril, 17 h à Zurich

Mercredi 3 mai, 19 h à Genève

(Unimail)

Vendredi 5 mai, 13 h 30 à Berne

Plus d'infos sur: fr.solifonds.ch

GRÈVE FÉMINISTE: POURQUOI ET COMMENT?

WEBINAIRE

Webinaire sur l'organisation de la nouvelle grève féministe, le 14 juin 2023.

Avec Michela Bovolenta (SSP),

Patrizia Mordini (syndicom), Aude

Spang (Unia)

Mardi 9 mai, de 19 h 30 à 21 h 30

Inscription: ssp-vpod.ch/webinaire-grève-feministe

POUR UN SALAIRE MINIMUM BULLE

Discussion avec Marlène C. Barbosa,

secrétaire CGAS à Genève

Jeudi 11 mai, 19 h 30

Au Tonnelier, Grand Rue 31

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD

Natascha Wey

Secrétaire générale

Case postale 8422

8036 Zurich

www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden

Case postale 1360

1001 Lausanne

Tél. 021 340 00 00

E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

À l'approche du 14 juin, les milieux patronaux mènent une offensive sur le thème des inégalités salariales entre hommes et femmes. Objectif: attribuer les discriminations qui les frappent aux travailleuses elles-mêmes, et saper ainsi la légitimité de la revendication d'égalité.

« Ce n'est pas la faute des patrons... mais des femmes »

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS . MEMBRE DU SSP
ERIC ROSET . PHOTOS

« On ne peut pas prétendre qu'une différence salariale équivaut à une discrimination »¹; « Statistiques controversées sur l'égalité salariale »²; « Dispute au sujet des comparaisons salariales »³. Ces titres témoignent de la nouvelle offensive en cours pour décrédibiliser le constat que les femmes sont discriminées au niveau salarial. La grève féministe du 14 juin approche, de même que l'échéance à laquelle les entreprises de plus de 100 employé-e-s doivent informer sur l'analyse de leur différence salariale. Il s'agit d'étouffer préventivement toute revendication. Dans ce but, le patronat et ses relais bourgeois diffusent un argumentaire à « large spectre ». Son thème: les différences de salaire entre hommes et femmes ne sont pas aussi grandes qu'on le prétend – et, si elles existent encore, ce n'est pas la faute des patrons, mais... des femmes ou des « mentalités ».

EFFACER LES INÉGALITÉS... EN ÉLIMINANT LES FEMMES. La professeure d'économie à l'Université de Bâle Conny Wunsch est en pointe pour minimiser les inégalités salariales. Dans une contribution publiée en février 2021⁴, elle annonce que les différences salariales « non expliquées » [nous revenons sur ce concept discutable plus loin] entre hommes et femmes seraient réduites « jusqu'à 50% » en appliquant les méthodes d'analyse statistique modernes. Cette « conclusion » revient en boucle dans les argumentaires patronaux et bourgeois.

Un axe décisif de la « modernisation » proposée par M^{me} Wunsch porte sur la comparabilité entre hommes et femmes. Au départ, une évidence: l'emploi des femmes et des hommes est ségrégué. Pour le dire simplement: le personnel soignant dans les EMS est presque exclusivement composé de femmes à temps partiel; les cadres dans les départements productifs des entreprises industrielles sont presque tous des hommes travaillant à plein temps. Cela rend difficile la constitution de paires, composées chacune d'un homme et d'une femme ayant les mêmes caractéristiques (même âge, formation, responsabilité professionnelle, branche d'activité, etc.), utilisées pour la comparaison des salaires. Face à ce manque de « common support », pour reprendre le terme technique, les instruments statistiques « modélisent » les éléments manquants (l'homme travaillant dans les soins en EMS; la femme cadre ingénieure). Mais la modélisation peut ne pas être optimale. Pour Conny Wunsch, il ne faudrait dès lors prendre en considération que les paires homme-femme pour lesquelles un « common support » est établi. C'est ainsi, et avec le recours à des méthodes statistiques plus « robustes », qu'elle arrive à réduire l'écart salarial « non expliqué » de 50%. Mais à quel prix: 80% des femmes sont éliminées de la comparaison, car n'ayant pas d'équivalent masculin partageant leurs caractéristiques. Cela concerne en particulier les femmes avec un très bas salaire...

UNE DIFFÉRENCE QUI RÉSISTE. Devant l'absurdité de ce résultat – qui lui sert néanmoins à faire le buzz –, M^{me} Wunsch propose de limiter l'exigence de « common support » aux variables les plus importantes, élargissant ainsi la part des femmes prises en considération. La professeure bâloise arrive alors au résultat que

la différence salariale « non expliquée » passe de 7,7% à 6% dans le secteur privé et de 6,4% à 3,2% dans le secteur public. Mais une femme sur cinq travaillant dans le privé et une femme sur dix dans le public sont toujours éliminées de la comparaison. Malgré toute la peine qu'elle se donne, Conny Wunsch n'arrive donc pas à faire disparaître la différence salariale « non expliquée » entre hommes et femmes. Une « expertise commandée par le Conseil fédéral montrait déjà en 2015 que les prétendues analyses statistiques « plus sophistiquées » ne faisaient pas disparaître cette différence, correspondant au noyau dur de la discrimination salariale subie par les femmes »⁵.

Les milieux patronaux font feu de tout bois pour briser le combat pour l'égalité salariale

L'OFFENSIVE DE MARCEL DOBLER. Le deuxième axe de la charge bourgeoise est celui-ci: les analyses officielles des différences salariales ne prendraient pas en compte suffisamment de facteurs explicatifs. On ne pourrait donc pas prétendre que les différences « non-expliquées » sont synonymes de discrimination. C'est le sens du postulat déposé en décembre 2022 par le conseiller national libéral-radical Marcel Dobler. Il demande « une étude portant spécifiquement sur la part inexpliquée de l'écart salarial entre hommes et femmes et recourant aux méthodes scientifiques les plus récentes. Les causes possibles de cet écart, telles que la maternité, l'interruption de travail, l'état civil ou l'expérience professionnelle, seront examinées pour toutes les tranches d'âge ». Membre du comité de la fédération patronale économiesuisse, cofondateur de Digitec-Galaxus qu'il a vendu à Migros en 2014, Marcel Dobler est depuis 2018 copropriétaire des magasins de jouets Franz Carl Weber, qui emploient près de 200 employé-e-s, dont très probablement une majorité de femmes... ce

qui explique peut-être son intérêt pour la question.

Dans les analyses officielles actuelles, plusieurs caractéristiques prises en compte pour expliquer les différences salariales entre hommes et femmes reflètent elles-mêmes les discriminations subies par les femmes. Par exemple, la position professionnelle (être cadre ou pas) est censée « expliquer » une partie de cette différence. Mais les femmes sont souvent confrontées au mécanisme discriminatoire du « plafond de verre ». Considérer que la position professionnelle « explique » la différence salariale entre hommes et femmes revient donc à faire comme si les différences salariales découlant d'une discrimination – le plafond de verre – sont justifiées.

EXPLIQUER LES INÉGALITÉS PAR LES FEMMES... Avec le postulat Dobler, on ferait un pas de plus: une différence salariale liée au fait que des femmes ont connu une maternité serait ainsi considérée comme « expliquée » et donc justifiée. En quelque sorte: les femmes gagnent moins que les hommes, parce que... ce sont des femmes. Dans sa réponse négative au postulat, le Conseil fédéral est d'ailleurs obligé de rappeler que la loi sur l'égalité stipule que toute discrimination « se fondant sur l'état civil ou la situation familiale est interdite ».

Il en faudrait cependant plus pour freiner la machine à propagande bourgeoise. Pour contourner cette objection, assez élémentaire, elle développe un double argument: les différences de caractéristiques entre hommes et femmes ne seraient en fait pas la conséquence de discriminations subies par les femmes (défavorisées pour faire carrière, par exemple), mais de leur « libre choix », ou alors des « mentalités » dominantes, « conservatrices ». En tout cas, les employeurs n'y seraient pour rien.

... OU PAR LEURS « PRÉFÉRENCES »? Commençons par le « libre choix ». Une illustration en est offerte par les propos de l'économiste Conny Wunsch, toujours elle, interrogée par la *NZZ*⁶. À la question de savoir s'il y a encore des employeurs qui paient systématiquement moins les femmes que les hommes, elle répond que

cela n'est pas exclu, mais plutôt rare à son avis. Puis elle poursuit: « (...) Ce qui est probablement plus fréquent, c'est qu'une petite entreprise n'a que peu d'argent à disposition. Elle met au concours un poste, pour lequel on gagnerait nettement plus dans une grande entreprise. Il y a de grandes chances que ce soient des femmes qui postulent, parce que des femmes qui postulent, parce que des trajets plus courts, ou une plus grande flexibilité, sont plus importants pour elles qu'un salaire élevé. Est-ce une discrimination salariale? [...] Si une entreprise a peu de moyens et que ce sont surtout des femmes qui postulent, on ne peut pas lui reprocher d'embaucher des femmes. Si un homme avait postulé, il aurait aussi gagné moins. Mais l'homme accepte de faire un trajet plus long, parce qu'il veut plus de salaire. À cela s'ajoute le fait que les femmes ont tendance à moins négocier leur salaire que les hommes, en particulier au moment de leur embauche. Je recommande à toute femme de le faire et de revendiquer pour leur salaire. Mais les femmes préfèrent plus souvent que les hommes éviter les risques. »

Nous y voilà: les femmes gagnent moins parce qu'elles le veulent bien, suivant leurs « préférences »... pour les trajets courts, les horaires flexibles et l'aversion au risque. De toute évidence, deux « détails » échappent à l'attention de l'économiste Wunsch.

LE POIDS DU TRAVAIL DOMESTIQUE. Premièrement, la prétendue « préférence » des femmes pour la flexibilité a peut-être quelque chose à voir avec le fait que la grande majorité du travail domestique et éducatif leur incombe. Où sont les mesures pour développer des services publics de garde des petits enfants, garantissant une place à tout parent en faisant la demande et accessibles sans obstacle financier? Où est le congé parental suffisamment long permettant de passer la première année avec un-e nouveau-né-e sans devoir interrompre ou réduire drastiquement son activité professionnelle? Où sont les sanctions sévères à l'encontre des employeurs qui continuent de licencier les femmes ayant accouché, bien que cela soit interdit? Quand les employeurs seront-ils tenus d'accorder un temps par-

tiel aux hommes qui en font la demande, et de réaugmenter le temps de travail des femmes ayant temporairement réduit leur taux d'activité? À quand une diminution du temps de travail, nécessaire pour rendre compatibles activité professionnelle et responsabilités familiales?

QUESTION DE RAPPORTS DE FORCE. Deuxièmement, dans la vraie vie, il existe autre chose que les abracadabrantes « préférences » des femmes: le « rapport de force » social. Est-ce qu'il n'y a pratiquement pas de soignantes à plein temps dans les soins à domicile ou dans les EMS, pas plus qu'il n'y a de vendeuses à plein temps, principalement à cause de leurs « préférences »? Ou parce que le temps partiel imposé est idéal pour garantir un maximum de flexibilité aux employeurs dans la gestion des « ressources humaines »? Les salaires des femmes majoritaires dans les soins, reconnus comme insuffisants, sont-ils dus à leurs « préférences » pour la flexibilité, à leur trop faible « productivité » (mesurée comment?)? Ou aux contraintes budgétaires destructrices imposées aux services de santé au nom de la « lutte contre l'explosion des coûts de la santé », contraintes dont partis de droite et associations patronales sont les fers de lance? Les salaires sont-ils si bas dans la grande distribution ou dans les services de nettoyage, où les femmes sont majoritaires, parce qu'il s'agit d'entreprises qui ont « peu de moyens »? Ou parce que Migros, Coop, Manor et autres ISS sont en position de force pour imposer leurs conditions salariales et d'emploi? Et tous ces bas salaires, imposés dans des branches où les femmes sont fortement majoritaires, ne sont-ils pas considérés comme « normaux » parce qu'ils concernent avant tout des femmes, dont les revenus continuent à être considérés comme « d'appoint »?

LA FAUTE AUX « MENTALITÉS »? L'argument des « mentalités » complète le précédent. En voici une illustration. Pour donner une caution « scientifique » à son postulat, le libéral-radical Dobler invoque une « analyse récente » de l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich⁷. L'auteur principal de cette « analyse » est le chef du domaine économie à l'office mentionné:

Luc Zobrist, élu libéral-radical en ville de Zofingue (AG) et ancien assistant de recherche chez Avenir Suisse, l'officine à produire de la propagande patronale. Un expert. Il assène que si un écart salarial entre hommes et femmes persiste, cela n'a rien à voir avec des discriminations: « Le plus grand facteur contribuant à la différence salariale [réside dans le fait que] dès que les femmes ont des enfants, elles réduisent leur taux d'activité. Il n'en découle pas seulement une baisse de leur revenu, mais, à moyen terme, de leur expérience professionnelle et de leurs chances de faire carrière ». Or, cette situation résulte de « l'influence décisive des représentations en matière de valeurs, de partage des rôles et de préférences », représentations qui sont « plutôt conservatrices en Suisse en comparaison européenne ». Donc les patrons n'y peuvent rien, ce qu'il fallait démontrer. Mais cette prétendue « explication » est doublement contestable.

LA PRESSION DES EMPLOYEURS. Deuxièmement, les patrons jouent un rôle actif dans le creusement de l'écart salarial au détriment des femmes ayant des enfants. Une autre étude¹⁰ à laquelle a également participé Daniel Oesch en fait la démonstration. D'une part, elle montre qu'à caractéristiques égales, le fait d'avoir un enfant réduit les salaires des femmes concernées de 4% à 8%. D'autre part, une expérience menée auprès de personnes responsables du recrutement dans des services du personnel aboutit au résultat qu'elles proposent à des femmes ayant des enfants et postulant à un poste d'assistant en ressources humaines un salaire 2% à 3% plus bas qu'aux candidates sans enfant, bien que toutes les autres caractéristiques des candidates soient identiques. L'écart est plus prononcé pour les jeunes mères, pour lesquelles il atteint 6%. Ce sont donc bien des choix a priori des employeurs qui creusent l'écart salarial aux dépens des mères de famille, et pas un prétendu « manque d'expérience professionnelle ».

La lutte des femmes menace la toute-puissance des employeurs

LES FEMMES SANS ENFANT AUSSI CONCERNÉES. Premièrement, il est trompeur de faire croire que seules les femmes ayant eu des enfants sont concernées par des inégalités salariales. Selon l'analyse détaillée des différences salariales en 2020 publiée par l'OFS⁸, la différence de salaires entre hommes et femmes parmi les personnes mariées (Zobrist se base sur l'état civil pour sa « démonstration ») se monte certes à 25%, dont deux cinquièmes (10%) sont considérés comme « inexpliqués ». Mais la différence de salaire n'est pas inexistante parmi les personnes célibataires: elle s'élève à 4,6%, dont les deux tiers (3,1%) sont considérés comme inexpliqués. Ces résultats convergent avec ceux de l'étude publiée en 2019 par Betina Combet et Daniel

Oesch⁹. Se basant sur les données de deux cohortes permettant de suivre les débuts de carrière professionnelle, les deux auteurs montrent que « les jeunes femmes gagnent des salaires inférieurs aux jeunes hommes ayant des compétences comparables et travaillant dans des emplois comparables **bien avant qu'elles aient des enfants** » [souligné par les auteurs]. Ils estiment cette différence « inexpliquée » entre 3% et 6%.

LA LUTTE DES FEMMES ET LE PATRONAT. La lutte menée par les femmes pour l'égalité salariale menace cet « avantage concurrentiel ». Elle pose en effet que des règles définies par la société – l'égalité entre hommes et femmes et, par conséquent, le principe que des travaux de valeurs égales doivent être rémunérés de manière égale – peuvent mettre des limites à la latitude des employeurs, que ces derniers voudraient conserver illimitée. Et cette exigence a conquis une légitimité sociale incomparable à celle d'autres revendications sociales, comme celle d'un salaire minimum par exemple. C'est cette avancée que les milieux bourgeois et patronaux sont déterminés à briser, en faisant feu de tout bois. Cela souligne le sens de l'engagement syndical en sa faveur. ■

qui n'existe en Suisse que depuis 2005? Qui bloque encore et toujours la mise en place d'un congé parental? Qui freine depuis des décennies le financement des structures publiques d'accueil de l'enfance?

AUX SOURCES D'UN ACHARNEMENT. La « flexibilité du marché du travail » – c'est-à-dire l'absence de droits collectifs et la faiblesse des règles protégeant les salarié-e-s – a toujours été un atout décisif du patronat helvétique. La lutte menée par les femmes pour l'égalité salariale menace cet « avantage concurrentiel ». Elle pose en effet que des règles définies par la société – l'égalité entre hommes et femmes et, par conséquent, le principe que des travaux de valeurs égales doivent être rémunérés de manière égale – peuvent mettre des limites à la latitude des employeurs, que ces derniers voudraient conserver illimitée. Et cette exigence a conquis une légitimité sociale incomparable à celle d'autres revendications sociales, comme celle d'un salaire minimum par exemple. C'est cette avancée que les milieux bourgeois et patronaux sont déterminés à briser, en faisant feu de tout bois. Cela souligne le sens de l'engagement syndical en sa faveur. ■

¹ *NZZ*, 30 janvier 2023.

² *L'Agefi*, 25 janvier 2023.

³ Télévision suisse alémanique, *10 vor 10*, 6 mars 2023.

⁴ Anthony Strittmatter, Conny Wunsch: *The Gender Pay Gap Revisited with Big Data: Do Methodological Choices Matter?* WWZ Working Paper 2021/05.

⁵ Christina Felte, Judith Trageser, Rolf Iten (2015): *Étude des analyses appliquées par la Confédération pour évaluer l'égalité des salaires entre femmes et homme*. Rapport final.

⁶ 30 janvier 2023.

⁷ *Wirtschaftsmonitoring*, décembre 2022, p.17.

⁸ Kaiser, B. & Möhr, T. (2023): *Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020*. BSS Volkswirtschaftliche Beratung. Étude sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS), tableau 118.

⁹ Betina Combet et Daniel Oesch (2019): *The Gender Wage Gap Opens Long Before Motherhood. Panel Evidence on Early Careers in Switzerland*. European Sociological Review. Christina Felte, Judith Trageser, Rolf Iten (2015): *Étude des analyses appliquées par la Confédération pour évaluer l'égalité des salaires entre femmes et homme*. Rapport final.

¹⁰ Daniel Oesch, Oliver Lipps, Patrick McDonald (2017): *The wage penalty for motherhood: Evidence on discrimination from panel data and a survey experiment for Switzerland*. Demographic Research, vol 37, article 56, pp. 1793-1824.

De meilleures salaires, de meilleures retraites, l'égalité maintenant!

Le programme du 1^{er} Mai 2023 en Suisse romande

NEUCHÂTEL

Ville de Neuchâtel

dès 11 h au Collège de la Promenade

Rue du Premier-Mars 2a

14 h Cortège

16 h Table ronde «Militer et se mobiliser aujourd'hui»

Discours/Boissons/Restauration/Dj's Cathé et Nico

Le Locle

de 11 h à 16 h à l'Ancienne Poste

Rue Marie-Anne-Calame 5

14 h Cortège

Discours/Boissons/Restauration (cochon de lait)/Concert de Rude Egard

Fleurier

dès 11 h à la Place de la Gare et Jardin public (Salle Unia en cas de mauvais temps)

11 h accueil et apéritif

11 h 30 partie officielle

Repas offert/Cantine de boissons et dessert à prix libre/Vincent Vallat - auteur, compositeur, interprète/Fausta et Fina - chansons révolutionnaires

JURA

1^{er} Mai interjurassien

11 h 15 à la Place de la Gare de Saignelégier

Interventions politiques/Animation musicale/Repas, grillades et boissons à prix populaires

FRIBOURG

Place de l'Hôtel de Ville

dès 17 h stands

18 h manifestation

Le SSP Fribourg organise une remise symbolique de la pétition pour la revalorisation salariale des professions de la santé à 17 h, puis départ de la manifestation à 18 h!

GENÈVE

11 h: rassemblement au Monument des brigadistes

13 h 30: départ du cortège (bd James-Fazy)

De 16 h à 20 h: fête des travailleurs-euses aux Bastions

VALAIS

Place du Scex à Sion

Dès 17 h: ouverture des stands

18 h: discours

19 h: Groupe Association Medvegja

VAUD

17 h 15: rassemblement et discours à la place de la Riponne devant les bureaux de Unia

17 h 45: départ de la manifestation

Arrivée Montbenon: stands et soirée festive

Dès 20 h 30: soirée cinéma à Pôle Sud, film de Elio Petri: *La Classe Ouvrière va au Paradis*

Plus d'infos sur notre site: www.ssp-vpod.ch

Cours de formation SSP

La Loi sur le travail dans les services publics

La Loi sur le travail est la plus importante loi de protection des travailleuses et travailleurs. Elle s'applique, totalement ou partiellement, à la plupart des établissements privés et publics du secteur de la santé, mais également dans d'autres établissements.

Mardi 6 juin 2023, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (Place de la Gare 2)

Intervenant: Stefan Giger, ancien secrétaire général SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).

Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch

Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 22 mai 2023.

Commission des retraités SSP . Région Vaud

BALADE LE LONG DU PROJET DE CORRECTION DU RHÔNE 3 DANS LE CHABLAIS

Jeudi 4 mai, 8 h 35

Environ 8 kilomètres à pied, pratiquement toujours à plat; souliers et bâtons de marche recommandés

Commentaires au fil des lieux par notre collègue Walter Gfeller

Retour en train depuis Bex

Rendez-vous à 8 h 35 dans le hall central de la Gare de Lausanne, muni-e d'un billet aller

Lausanne – Arrêt Pont du Rhône sur la ligne AOMC ((Aigle-Ollon-Monthey-Champéry): départ 8 h 50, arrivée 9 h 44

MOVENDO
L'institut de formation des syndicats

SOLIFONDS
40 Jahre für soziale Befreiungskämpfe
ans pour les luttes de libération sociale

40 ans du SOLIFONDS
Mal payé-es, sans droits - les luttes syndicales dans les emplois précaires
Une discussion sur les expériences en Espagne, au Maroc et en Suisse

5 mai 2023
13h30-16h30
Hotel Bern, Berne

Dans le sud de l'Espagne, à Huelva, des saisonniers et saisonnières marocain-es travaillent dans les champs de fraises. Longues journées de travail, bas salaires, logement insalubre, violence sexuelle et environnement antisyndical ne sont que quelques mots clés. Les syndicats d'ouvriers et d'ouvrières agricoles du sud de l'Espagne et du Maroc collaborent désormais au niveau international, afin d'obtenir de meilleures conditions de travail dans les champs de fraises de Huelva.

vendredi, 5 mai 2023, 13h30 - 16h30
Hotel Bern, Berne

Suivi d'un apéro à l'occasion de l'anniversaire du SOLIFONDS

La participation est gratuite.

Inscription: <https://bit.ly/3Z30aql>

Programme: www.fr.solifonds.ch/evenements/huelva

En Suisse aussi, les conditions de travail précaires augmentent, par exemple par le biais de la fausse indépendance dans le bâtiment, dans le transport, dans les services de taxi. Le secteur des soins ne fait pas exception, où une disponibilité 24 heures sur 24 est requise. Lors de la manifestation, des travailleurs et travailleuses concerné-es témoigneront de leurs expériences et discuteront avec des syndicalistes des stratégies à mettre en œuvre pour imposer des conditions de travail équitables.

Offre de Printemps 2023
par personne en chambre double

Standard à CHF 369.- Superior à CHF 399.-

Le prix comprend:

- 3 nuits en chambre double
- 3 buffets de petit déjeuner
- 2 repas du soir avec menu à 3 plats
- 1 menu Gourmet à 4 plats
- 1 bouteille de vin Merlot (par chambre)
- Wi-Fi gratuit
- Parking

-20% RABAIS SSP

Offre valable sur demande et selon disponibilité jusqu'au 30 juin

Hotel Ristorante iGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch •

FORMATION . Le Conseil d'Etat genevois a rejeté la candidature d'Eric Bauce, qui portait un projet à contre-courant de la *doxa* néolibérale, au poste de recteur de l'Université de Genève. Ce refus nous remémore un sombre épisode de l'histoire de cette institution, qui avait marqué son tournant vers la marchandisation. Récit.

N.R . MEMBRE SSP
RÉGION GENÈVE

Le 9 avril 2006, *Le Matin Dimanche* dévoile des pratiques de malversations comptables survenues entre 2000 et 2004 à l'Université de Genève (UNIGE). Si les accusations sont largement exagérées par la presse, le scandale médiatique mène rapidement à la critique de la loi sur l'université (LU) de 1973, jugée désuète, et à l'affirmation de la nécessité d'un nouveau cadre légal mis à jour aux exigences de la *doxa* néolibérale. Ainsi, si le rectorat et le Conseil d'Etat ont vendu le projet de loi comme une solution au scandale de 2006, une analyse critique révèle une triste contradiction: la vague de critique des excès de pouvoir du rectorat suite au scandale médiatique

mène à une loi augmentant le pouvoir de ce même rectorat. Retour sur les événements qui expliquent ce paradoxe.

LE DÉCLENCHÉUR. Les révélations de la presse en avril 2006 sont l'aboutissement d'un processus débuté en 2004, lorsqu'un audit externe met en avant le manque de rigueur concernant la gestion des notes de frais. Le rectorat de l'UNIGE fait tout pour ne pas transmettre l'audit au procureur général, mais le Conseil d'Etat apprend l'existence de ces documents en mars 2006. L'état se resserre sur le rectorat, qui transmet les documents à l'exécutif. Quelques semaines plus tard, leur contenu est dévoilé dans la presse.

UN RAPPORT TÉLÉPHONÉ? Réagissant au scandale, le Conseil d'Etat mandate Thierry Béguin, membre du parti libéral-radical (PLR) neuchâtelois, pour enquêter sur les dysfonctionnements de l'université. Le 17 janvier 2007, les résultats de son analyse sont publiés. Paradoxalement, la question des notes de frais n'y joue qu'un rôle secondaire. Le réel problème provient, selon le rapport, d'une loi qui se fonde sur une vision collégiale de l'université, alors que la *doxa* néolibérale exige la verticalité du pouvoir et la rapidité décisionnelle pour faire face à la concurrence européenne instaurée par le processus de Bologne. Si la loi de 1973 amène une structure universitaire

complexe, il est révélateur que Thierry Béguin insiste sur l'exercice du pouvoir. Ce déplacement n'est pas le fruit de son imagination libérale, mais apparaît dans les positions du rectorat et du Conseil d'Etat dès le mois de juin, soit sept mois avant les conclusions du «rapport Béguin».

PRENDRE LE VIRAGE NÉOLIBÉRAL. Par exemple, le 6 juin 2006, lors du *Dies Academicus*, le recteur André Hurst critique certes «des comportements malhonnêtes de certains membres de la communauté universitaire»¹, mais insiste aussi sur les difficultés de la gestion des «institutions de notre université [...]

Retour sur le virage néolibéral de l'Université de Genève

désuètes² causées par un *antagonisme entre la loi et le nouvel esprit de gouvernance*. L'argumentation est simple: la loi de 1973, construite sur une vision du monde dépassée, empêche le rectorat de poursuivre les objectifs du «virage en direction de l'esprit 'top down' inspiré du néolibéralisme et qui devrait conférer au rectorat des moyens nouveaux»³. Ce virage n'est autre que la transformation du paysage académique européen cristallisé dans le processus de Bologne et voulu par des organismes tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou la Banque mondiale depuis les années 1980. Harmonisation et mise en concurrence, commercialisation des études, refonte des modes de financement: ce processus repose sur «l'intégration de l'enseignement supérieur [...] dans un 'marché mondial de l'éducation' et la subordination de l'université aux exigences des entreprises»⁴. Concrètement, cela suppose une affirmation de l'autonomie organisationnelle des universités face à l'Etat, qui s'appuie sur des mesures législatives visant à transformer les processus d'élection de l'exécutif – le rectorat – aux dépens de la collégialité académique.

Le «rapport Béguin» participe ainsi à l'instrumentalisation de la crise des notes de frais pour transformer l'organisation interne de l'université et ses rapports avec l'Etat, transformation qui suppose une nouvelle loi sur l'université. L'analyse de M. Béguin est donc doublée par la commission en charge de la rédaction d'un avant-projet de loi sur l'université (CELU), présidée par l'ancienne conseillère fédérale (PS) Ruth Dreifuss. Il faut noter que les conclusions finales du rap-

port, qui insiste sur la nécessité d'une modification de la loi sur l'université, apparaissent six mois après la nomination de la CELU, laissant entendre que la solution – un nouveau projet de loi – avait été fixée bien avant que les conclusions de la crise n'aient été établies.

UNE AUTONOMIE PARTICULIÈRE. Les travaux de la CELU se fondent sur une vision particulière de l'autonomie académique. Se référant habituellement à la liberté de la recherche, la CELU défend cette fois une «autonomie organisationnelle». Plus précisément, la commission défend une gouvernance forte, caractérisée par une grande verticalité dans l'exercice du pouvoir, exerçant son pouvoir décisionnel en toute autonomie. Le 30 mars 2007, la CELU transmet son avant-projet au Conseil d'Etat. Cet avant-projet se construit sur deux axes: d'une part, permettre «à l'université d'assumer pleinement son autonomie et de rendre compte aux autorités politiques de la façon dont elle réalise sa mission et assume sa gestion»⁵; de l'autre, une redéfinition claire des relations entre l'Etat de Genève et l'Université⁶ qui suppose, en accord avec le premier point, un «transfert de responsabilités de l'Etat à l'université»⁷ – ce qui répond aux schémas typiques du «processus d'autonomisation des universités suisses»⁸ quant à l'application du processus de Bologne en Suisse.

DES OPPOSITIONS IGNORÉES. Peu après la publication de l'avant-projet (APLU), le rectorat lance un appel à consultation. La fenêtre de consultation s'étend sur moins de trois semaines, un laps

de temps largement insuffisant. À l'interne, de nombreuses voix commentent l'APLU. Une division claire surgit alors: les critiques focalisées sur le texte et ses apports proviennent des organes dont la consultation est explicitement recherchée. En revanche, les voix s'opposant au projet dans son ensemble ne sont pas prises en compte par le rectorat. Principalement portés par un groupe interne créé spontanément pour s'opposer à la LU et par le syndicat étudiant CUAE, ces visions critiques défendent l'autonomie conçue comme «le droit inconditionnel pour l'université de définir elle-même les méthodes, les critères de qualité et les normes de 'excellence' scientifique»⁹, loin d'une autonomie organisationnelle et financière. Prévoyant l'excès de prérogatives du rectorat, ces projets prônent une université démocratique, reposant sur «une structure de pouvoir intégrant tous les membres de l'institution [permettant] de mettre fin à la domination d'un corps sur les trois autres»¹⁰.

L'objectif est de subordonner l'université aux exigences des entreprises

Ni ces projets alternatifs, ni les critiques négatives issues de la consultation n'auront d'impact sur le projet de loi, qui est validé par le Conseil d'Etat le 13 juin 2008, sans grand débat. Sous l'impulsion de la CUAE, un comité référendaire se met en place. Le 4 août, le

comité dépose près de 9000 signatures, soit 2000 de plus que le minimum nécessaire¹¹. Le 30 novembre 2008, la LU est approuvée par près de 75% des votants¹². Ainsi s'achève un processus de deux ans au cours duquel rectorat et Conseil d'Etat ont profité d'un scandale médiatique sur les notes de frais pour transformer profondément la loi sur l'université, dans la parfaite continuité des réformes académiques d'inspiration néolibérale menées dans le reste de l'Europe. ■

¹ UNIGE: *Dies Academicus: Allocution du recteur André Hurst*, 6 juin 2006 (https://www.unige.ch/presse/archives/unes/2006/dies06_discours.html)

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Christian Laval, et al.: *La nouvelle école capitaliste*, p. 46.

⁵ Commission externe chargée de rédiger l'avant-projet de loi sur l'université: *Une nouvelle loi pour l'Université de Genève*. 30 mars 2007, p. 4.

⁶ *Ibid.*, p. 48.

⁷ *Ibid.*, p. 48.

⁸ Jean Terrier: *Le processus d'autonomisation des universités suisses*, p. 14.

⁹ Groupe de travail interne sur la loi sur l'université: *Recommandation au Grand Conseil en vue d'une modification de la loi sur l'université*, p. 7.

¹⁰ *Ibid.*, p. 11.

¹¹ Conférence universitaire des associations d'étudiant-e-s (CUAE), 5 août 2008.

¹² Service des votations et élections, 30 novembre 2008 (accessible ici: <https://www.ge.ch/votations/20081130>).

Dans le discours dominant, le terme « populisme » est utilisé afin de disqualifier des mouvements et partis très différents. Pour Antoine Chollet, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne et membre du SSP, cet antipopulisme cache une haine de la démocratie.

Pour un populisme progressiste

GUY ZURKINDEN . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Dans un récent ouvrage¹ consacré aux adversaires du « populisme », tu refuses d'intégrer les partis d'extrême droite dans cette catégorie. Pourquoi?

Antoine Chollet – Les dénonciations du « populisme » mélangent sous ce concept des mouvements et partis extrêmement divers, voire opposés. Or ma critique des discours antipopulistes n'a pas pour but de réhabiliter l'ensemble des formations taxées de « populistes ».

Certains de ces mouvements, qualifiés de « populismes de gauche », sont des forces de démocratisation de la société – pensons à Bernie Sanders aux États-Unis ou au mouvement Podemos en Espagne lors de sa création.

D'autres en revanche, dits « populismes de droite », sont des mouvements ou partis de droite radicale, réactionnaires et antidémocratiques, et ne méritent pas ce nom. Je pense qu'il faut les combattre, plutôt que banaliser la menace qu'ils représentent en les qualifiant de « populistes ». L'aile radicale du parti républicain aux États-Unis, le Fidesz de Viktor Orban en Hongrie, les Démocrates de Suède, le Rassemblement national en France ou encore le bolsonarisme au Brésil appartiennent à la famille de l'extrême droite; certains de ces partis ont des accointances avérées avec le fascisme. Et d'ailleurs, lorsque l'extrême droite a accédé au pouvoir, elle n'a jamais défendu le peuple. Au contraire. Les premières victimes de ses politiques ont été les classes populaires.

Tu écris que les discours antipopulistes dissimulent une peur de la démocratie...

Le discours antipopuliste s'est répandu à partir des années 1990, sous l'impulsion de politologues inspiré-e-s par des thèses élaborées dans les années 1950 aux États-Unis (*lire ci-contre*). Ce discours dénonce la critique des élites ou l'appel au peuple, qui seraient les principales marques de fabrique du populisme. Il passe ainsi sous silence le fait que, à l'origine, le populisme désignait la défense du pouvoir po-

pulaire contre sa captation par des élites, s'inscrivant dans une très longue tradition démocratique.

Plus fondamentalement, la rhétorique antipopuliste repose sur certains thèmes récurrents: la réduction du champ politique à une opposition entre un « centre » modéré et des extrêmes (de droite ou de gauche), plutôt qu'à une opposition entre forces progressistes et conservatrices; l'idée que la participation populaire doit être strictement limitée; celle que l'égalité est une valeur dangereuse, de même que la volonté de transformer la société pour la rendre plus juste.

Pour justifier la domination des « élites » éclairées, ce discours reprend ainsi le fil d'une vieille argumentation antidémocratique. Il s'agit d'une position conservatrice, qui défend avant tout l'ordre existant et les partis au pouvoir.

Cette peur de la démocratie s'accompagne, dans nombre de pays, d'un réel recul des droits populaires...

Comme l'a souligné la révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg à la fin du XIX^e siècle, la bourgeoisie ne défend la démocratie que lorsque celle-ci sert ses intérêts. Dans le cas contraire, la classe dominante n'hésite pas à remettre en cause les mécanismes démocratiques. N'oublions pas que ce sont les partis conservateurs, prêts à tout pour affaiblir les communistes et les sociaux-démocrates, qui ont permis à Hitler d'accéder au poste de Chancelier du Reich en 1933!

En un sens évidemment différent, en France, Emmanuel Macron vient d'imposer une élévation de l'âge de la retraite, refusée par une majorité de la population française, en utilisant le 49.3 et en réprimant violemment les manifestations – tout en dénonçant le « populisme » des forces de gauche opposées à sa réforme, pour les décrédibiliser.

En stigmatisant ainsi la foule et la rue, le gouvernement français ne défend pas la démocratie, bien au contraire, mais seu-



lement son propre pouvoir et celui des classes sociales qu'il représente.

Ce débat sur le populisme est-il aussi un enjeu syndical?

Tout le programme des syndicats et de la gauche vise à transformer la société, avec un double objectif: faire progresser la participation populaire et la démocratie, et garantir des droits sociaux à toutes et tous.

Un nombre important de mouvements qui méritent l'appellation de populistes ont porté et portent ces exigences. À ces aspirations, les antipopulistes rétorquent que ces transformations de la société risquent de se révéler dangereuses, et que les mécanismes démocratiques doivent par conséquent être limités. La banalisation de cette rhétorique doit donc nous alerter: il s'agit d'une déclaration de guerre aux revendications historiques des syndicats et de la gauche!

Ce n'est pas tout. La stratégie antipopuliste s'est révélée incapable de freiner l'ascension des forces d'extrême droite, qui représentent un danger mortel pour le mouvement ouvrier. Elle contribue à banaliser la droite radicale en lui collant la même étiquette « populiste » qu'aux partis de gauche.

Pour répondre à ce double danger, les forces progressistes et les syndicats devraient donc défendre le populisme, dans le sens historique du terme: celui d'un mouvement populaire qui se donne pour objectif une transformation démocratique et progressiste de la société. ■

¹ Antoine Chollet: *L'antipopulisme ou la nouvelle haine de la démocratie*. Textuel, 2023.

Repérages

«LES POPULISMES DÉMOCRATIQUES ONT ÉTÉ ESCAMOTÉS»

Quelles sont les origines du discours antipopuliste qui domine aujourd'hui?

L'antipopulisme « savant » plonge ses racines dans les travaux des sciences sociales aux États-Unis au cours des années 1950. Des chercheurs proposent alors d'analyser le maccarthysme, non comme un phénomène lié aux mouvements autoritaires qui ont jalonné l'histoire américaine, mais en établissant une filiation avec le vaste mouvement social surgi dans les campagnes états-uniennes à la fin du XIX^e siècle, qui conduit à la création du People's Party en 1892 – qu'on a précisément désigné comme populiste.

Ces universitaires vont ainsi dénaturer ce mouvement qui avait mobilisé des millions de personnes autour de revendications progressistes et démocratiques, en lui attribuant des visées réactionnaires. À partir de ce moment, la catégorie « populisme » va se transformer en concept fourre-tout utilisé pour désigner des manifestations autoritaires et antidémocratiques. Cet usage a plus tard été popularisé par la science politique européenne, dès les années 1990, escamotant ainsi les exemples historiques que ce terme servait à désigner à l'origine.

Tu proposes ainsi de refonder le terme «populisme»?

À de multiples reprises dans l'histoire, des mouvements populistes ont été des forces de démocratisation de la société, à l'image du mouvement nord-américain du XIX^e siècle. On peut citer aussi la Commune de Paris (1871) ou le mouvement démocratique suisse au XIX^e siècle, à qui l'on doit les mécanismes de la démocratie directe. Plus près de nous, le mouvement des Gilets Jaunes, né en 2018, ou celui du printemps érable au Québec, en 2012, ont aussi représenté un populisme porteur d'une exigence de démocratisation et d'égalité sociale. Je propose de redonner son vrai sens au concept de « populisme » en l'utilisant pour désigner l'ensemble de ces mouvements populaires et démocratiques. ■

DIRECT DU DROIT par Christian Dandrès

AVOCAT

LPP: QUAND UNE ARNAQUE EN CACHE UNE AUTRE

La prévoyance professionnelle est le terrain de jeu de quelques compagnies d'assurance vie. Le récent documentaire de Pietro Boschetti et de Claudio Tonetti (*Le protokoll*) présente, en partant d'un document d'archive, la stratégie de ces entreprises et de leurs actionnaires pour mettre en échec l'extension de l'AVS et pérenniser le système dit des «trois piliers». Celui-ci, d'une complexité invraisemblable, leur laisse la part du lion, ainsi qu'aux banques et autres intermédiaires financiers.

Il y a les frais de gestion du 2^e pilier, qui représentent 6,8 milliards de francs par an, soit 1500 francs par assuré-e en 2020. Le documentaire s'attarde aussi sur l'opacité du système, qui a permis la disparition de 20 milliards de francs d'excédents en 2002. Dans une dépêche du 22 juin 2004, la commission de gestion du Conseil national relevait qu'elle n'avait pas pu calculer les excédents réalisés par les compagnies d'assurance et déterminer leur répartition, faute de données accessibles (!). Elle notait également que des assurances avaient utilisé les excédents pour réduire les cotisations patronales uniquement (oubliant celles des salarié-e-s).

La question des excédents a donné lieu à une décision qui lèse aujourd'hui encore les assuré-e-s auprès des institutions de prévoyance liées aux assureurs vie. Cela concerne donc plus de la moitié des assuré-e-s en Suisse, principalement celles et ceux qui travaillent dans de petites entreprises n'ayant pas de fondation autonome de prévoyance professionnelle.

Sous l'impulsion de l'ancien conseiller fédéral (PLR) Hans-Rudolf Merz, très lié aux assureurs, le Conseil fédéral avait en effet adopté une ordonnance qui attribue aux assurances 10% des excédents, compris comme intégrant les primes de risque, les frais et le produit net du capital (art. 147 OS). Cette ordonnance contrevient à l'objectif poursuivi par le Parlement, soit protéger les assuré-e-s contre les abus des assureurs vie en garantissant que 90% au moins du bénéfice revienne aux assuré-e-s.

Pour la seule assurance AXA, ce mécanisme représente 2,5 milliards de francs empochés au détriment des assuré-e-s entre 2007 et 2021. Et pendant ce temps, les rentes restent insuffisantes pour couvrir les besoins de base de plusieurs centaines de milliers de retraité-e-s.

Cette règle, dite de la «quote-part minimale» («legal quote»), prévaut encore aujourd'hui, alors que les assureurs vie ont obtenu avec LPP 21 la baisse du taux de conversion qui conduira à des pertes de rente d'environ 15% pour les assuré-e-s, ainsi qu'à des augmentations de cotisations. Le vol des rentes se poursuit! Cette question doit être thématifiée au cours de la campagne contre LPP 21, qui s'est ouverte avec le lancement du référendum.

Une première échéance autour aura lieu lors de la prochaine session parlementaire, avec le débat sur le projet de motion 21.4572. Ce texte demande au Conseil fédéral de mettre fin à l'escroquerie de la «quote-part minimale», afin que les assuré-e-s puissent bénéficier des 90% du résultat net au lieu des 70% dans les faits aujourd'hui, en raison du système de calcul imposé par le Conseil fédéral au profit des compagnies d'assurance. ■

Le Conseil fédéral prévoit de nouveaux plans d'économies, alors que les collectivités croulent sous les milliards. Les syndicats disent stop.

Refuser une austérité toxique

RETO WYSS . UNION SYNDICALE SUISSE

Après la pandémie, la majorité bourgeoise du Conseil fédéral a dressé un sombre portrait de la situation financière de la Confédération, annonçant qu'il faudrait «se serrer la ceinture». Avant de prendre sa retraite, le conseiller fédéral Ueli Maurer a annoncé une nouvelle cure d'austérité. Les coupes ont été encore durcies par la libérale-radical Karin Keller Sutter, qui a pris la succession de M. Maurer à la tête du Département fédéral des finances (DFF). L'Union syndicale suisse (USS) fera tout pour lutter contre ces mesures d'économies.

DES COUPES INJUSTIFIABLES. Selon le Conseil fédéral, c'est le piètre résultat surprise des comptes 2022 qui aurait fait pencher la balance en faveur de cette cure radicale. Pourtant, ledit résultat découle surtout de restructurations comptables et d'effets ponctuels dus à la mise en œuvre de la dernière réforme fiscale (RFFA). Il n'est donc pas le fruit de problèmes structurels. Pour preuve: même après la pandémie, la valeur nette du patrimoine des pouvoirs publics dépasse les 400 milliards de francs!

Dans ce contexte, la radicalité des mesures annoncées par le Conseil fédéral laisse songeur. Des coupes sont en effet prévues à tous les niveaux: dans la culture (qui ne s'est pas encore relevée de la période Covid); dans les transports publics (avec pour conséquence la hausse des prix des billets); dans l'AVS; dans l'instruction publique (malgré l'augmentation du nombre d'élèves) et dans la coopération internationale.

DANS LES CANTONS, L'ABONDANCE. La publication des comptes annuels 2022 de presque tous les cantons (24 sur 26) révèle un excédent cumulé de 3,3 milliards de francs, alors que le déficit budgétisé était d'un milliard. Les gouvernements cantonaux expliquent tous cette «erreur de calcul» de 4,3 milliards (!) par des revenus plus élevés que prévu, qui trouveraient leur origine dans les recettes des impôts sur les sociétés, bien meilleures que prévues, et dans les distributions des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). La première raison invoquée est évidente: lorsque les budgets 2022 ont été établis, l'ampleur du redressement économique post-Covid n'était pas prévisible. En revanche, la multiplication par six des bénéfices de la BNS était atten-

due. Elle ne peut donc pas être avancée pour justifier les excédents élevés.

DES EXCÉDENTS BIEN «PLANQUÉS». Ces colossaux bénéfices cantonaux ne sont pas nouveaux, et l'USS les dénonce depuis plusieurs années. Le principal problème est que ces fonds ne sont pas affectés à des dépenses en faveur de la population ou à des investissements productifs. Ils sont absorbés par le développement de la fortune des pouvoirs publics, qui atteint le montant astronomique de 400 milliards de francs – un chiffre qui serait encore plus élevé si les cantons n'avaient pas eu recours à des astuces comptables pour boucler les comptes 2022, dans le but de ne pas susciter de «convoitises».

Il faut préciser que les formidables excédents des cantons ne résultent pas seulement des recettes. Ils proviennent surtout des économies réalisées sur le dos de tâches publiques essentielles, comme les réductions des primes maladie pour les familles modestes, les soins de longue durée ou le financement de la transition énergétique.

IMPOSITION MINIMALE À REVOIR! Il est temps de corriger cette situation scandaleuse en utilisant judicieusement les bénéfices astronomiques des cantons. Ces excédents sont en effet supérieurs au coût provisoire (2,7 milliards de francs) des plans d'économies concoctés par le Conseil fédéral – on pourrait donc en conclure que les cantons n'ont qu'à verser cette somme à la Confédération! Une autre piste consiste à proposer une mise en œuvre judicieuse de l'imposition minimale de l'OCDE, qui doterait la Confédération des ressources supplémentaires nécessaires. Le Conseil fédéral a pourtant pris la décision inverse, en attribuant aux cantons la part du lion des recettes additionnelles qu'entraînera l'adoption de ce taux d'imposition minimal de 15% sur les bénéfices des entreprises. Voilà une raison suffisante pour rejeter le projet de mise en œuvre de l'imposition de l'ODCE, qui sera soumis en votation le 18 juin. Ce «non» aura un double objectif: exiger une nouvelle mouture, équilibrée sur le plan de la politique financière, et refuser les plans d'austérité de Karin Keller-Sutter. ■

CHUTE HISTORIQUE

En 2022, les salaires réels ont baissé de 1,9% en moyenne, indique le dernier indice suisse des salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le pouvoir d'achat a baissé dans l'ensemble des branches économiques, à l'exception de celle comprenant la «cokéfaction et raffinage; industries chimique et pharmaceutique». Ce recul est le plus important relevé par l'indice de l'OFS, qui remonte jusqu'à... 1939. ■

CONTRIBUABLES À LA CAISSE?

Le sauvetage de Credit Suisse «n'a pas de conséquences financières directes» pour les collectivités publiques, rassure la conseillère fédérale (PLR) Karin Keller-Sutter (*Le Temps*, 8 avril). Interrogé par *La Liberté* (18 avril), Sergio Rossi, professeur d'économie à l'université de Fribourg, n'en est pas si sûr: selon lui, la BNS pourrait à l'avenir renoncer à verser une partie de ses bénéfices dans les caisses publiques. Conséquence: «la Confédération et plusieurs cantons pourraient être amenés à couper dans leurs dépenses». Un exercice dans lequel ils excellent. ■

L'AVS VA BIEN, MERCI

Compenswiss, l'institut chargé de gérer le fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et de l'APG, vient de publier ses comptes 2022. Contredisant les pronostics catastrophistes colportés à longueur d'année par les grands médias, l'AVS a «clos son exercice 2022 sur un résultat de répartition positif de 1,6 milliard de francs». Ce résultat «s'inscrit ainsi dans le droit fil des hausses observées depuis 2020». À retenir en vue des prochaines batailles pour défendre nos retraites... ■

LE PRIX DU DUMPING

La *NZZ* (21 avril) a publié une intéressante interview de l'économiste Gabriel Zucman, spécialiste renommé en matière de concurrence fiscale. Le verdict de M. Zucman est sans appel: «Les profiteurs de cette concurrence sont les propriétaires des firmes et les personnes fortunées qui se situent tout au sommet de la pyramide des revenus». Et d'ajouter une précision: «Quand de petits pays cherchent leur salut dans la concurrence fiscale, ce n'est pas durable». À méditer en revoyant le film d'une débâcle nommée Credit Suisse. ■

Carton Rouge

Au département fédéral de l'Intérieur (DFI), dirigé par le conseiller fédéral (PS) Alain Berset. Malgré l'opposition du parlement, le DFI a décidé d'économiser, par voie d'ordonnance, sur le dos des enfants atteint-e-s de maladies congénitales (*NZZ am Sonntag*, 16 avril). Conséquence: des familles doivent désormais payer plus de 10 000 francs par an pour financer des appareils (bouteilles d'oxygène, respirateurs, etc.) indispensables à la survie de leurs enfants. Enfants malades, rentes de veuve... Le Conseil fédéral s'est lancé dans la course à la coupe la plus infâme. ■

Depuis 1983, le Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers-monde soutient les combats sociaux dans les pays du Sud, tout en informant la population suisse. Retour sur quarante ans d'histoire avec sa coordinatrice, Aurora García.

Le Solifonds fête ses 40 ans!

MANON TODESCO . L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL¹
HBWWF/2014 . PHOTO

C'est en 1983 qu'est créée l'organisation «Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers-monde», dit Solifonds. À son origine, le Parti socialiste suisse, l'Union syndicale suisse, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (aujourd'hui Solidar Suisse) et treize organisations de développement et comités de solidarité. Sa première action de solidarité internationale sera lancée le 1^{er} mai de la même année en soutien aux syndicats d'Afrique du Sud, alors sous régime d'apartheid.

En effet, l'un des objectifs de Solifonds est de soutenir les luttes de libération sociale dans les pays du Sud, tout comme la lutte pour la reconnaissance et pour le respect des droits humains, en particulier des droits politiques, sociaux, économiques et syndicaux, partout dans le monde. L'autre levier d'action est d'informer et de sensibiliser sur ces luttes en Suisse. Les organisations fondatrices du Solifonds couvrent une partie des dépenses, mais le soutien financier provient principalement des donateurs, tous des particuliers. Pour revenir sur ces quarante ans et les défis à venir, Aurora García répond à nos questions.

Dans quel contexte s'est formé le Solifonds?

Aurora García – C'est l'enfant des mouvements de solidarité suisses de la fin des années 1970. À l'époque, il y avait beaucoup de discussions sur comment développer et soutenir la solidarité internationale et les luttes sociales. En 1981, ces 3000 personnes réunies au Symposium suisse pour la solidarité représentaient une force énorme pour l'époque. Né deux ans plus tard des différents comités suisses solidaires des pays du Sud et du mouvement ouvrier suisse, le Solifonds ne se veut pas une nouvelle œuvre d'entraide mais un fonds combatif, rapide et non bureaucratique.

Comment le Solifonds fonctionne-t-il?

Au fil des années, nous avons réussi à construire un réseau de contacts important dans les pays du Sud, composé d'activistes et de syndicalistes. Ce réseau s'est constitué grâce au bouche à oreille. Notre action est double. D'un côté, nous soutenons financièrement les luttes sociales. De l'autre, nous informons sur ces mouvements ici en Suisse pour les rendre visibles. Nous pouvons citer cette syndicaliste et avocate indienne, Sudha



Bharadwaj, incarcérée en 2018 avec quinze autres défenseurs des droits humains. Nous avons fait un gros travail de mobilisation et de pression en Suisse et elle a fini par être libérée, sous conditions. La lutte pour l'acquiescement définitivement continue.

Quel bilan tirer de ces quarante dernières années?

En quarante ans, nous avons soutenu quelque 800 luttes à travers le monde, dont trente par an en moyenne ces dix dernières années. Au total, plus de 10 millions de francs ont été versés à travers des aides directes.

Nous aimerions que cette libération sociale soit une réalité. Hélas, l'action de Solifonds reste encore nécessaire et importante, car ces luttes prennent des années à porter leurs fruits. Il est capital pour ces activistes aux quatre coins du monde de savoir qu'ils ne sont pas seuls, qu'on les soutient. Cela leur donne de la force.

Aux côtés de quelles grandes luttes le Solifonds a-t-il été présent?

Nous soutenons depuis de nombreuses années les travailleuses domestiques en Afrique du Sud. Très précaires, elles ont réussi à fonder un syndicat en plein apartheid, ce qui est impressionnant. Elles ont plus récemment obtenu d'être couvertes par une assurance accident au travail.

Nous pouvons également citer les employées à domicile, dont la majorité travaille pour l'industrie du textile, au Pakistan: des femmes très isolées, qui travaillent chez elles – une activité souvent non reconnue comme telle d'ailleurs.

Elles ont réussi à mettre sur pied un syndicat et sont désormais reconnues comme des ouvrières dans la province du Sindh.

Quels défis attendent la fondation?

Sur place, la criminalisation des activistes augmente. Il est parfois de plus en plus difficile pour nous de soutenir ces luttes et de s'assurer que l'argent arrive à bon port.

L'autre challenge se joue en Suisse, où la solidarité s'exprime différemment ces dernières années. La solidarité sociale transversale est une thématique qui touche moins que la question climatique ou féministe par exemple. Plus que jamais, nous avons besoin de mobiliser cette solidarité, car nous sommes encore très loin de la libération sociale...

Enfin, nous avons besoin de sang neuf. L'enjeu pour le Solifonds sera d'interpeller les plus jeunes et de renouveler notre base de donateurs, dont la plupart sont issus de la génération des années 1970, ceux qui ont suivi la naissance de Solifonds.

Notre fondation a su montrer qu'avec peu d'argent, on peut soutenir les populations et changer la donne. Nous ferons tout pour que cela perdure! ■

¹ Article paru dans *L'Événement syndical*, mercredi 19 avril 2023.

Mot-clé

GHETTO DE VARSOVIE

Le 19 avril dernier a marqué les 80 ans du soulèvement du ghetto de Varsovie.

Le ghetto de Varsovie polonaise, occupée depuis l'année précédente par les troupes d'Hitler. Les nazis y entassent une population de près de 500 000 personnes juives, séparées du reste du monde par un mur de dix-huit kilomètres, garni de barbelés. Faim, froid, maladies et persécutions, les conditions de vie y sont inhumaines. Dès juillet 1942, les rafles commencent. Des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes «non productifs» sont emmenés vers le camp d'extermination de Treblinka.

Le 19 avril 1943, les troupes allemandes pénètrent dans le ghetto pour liquider les 50 000 personnes qui y survivent encore. Munis de rares armes légères et de cocktails Molotov, les groupes armés de l'Organisation juive de combat (OJC), fondée en 1942, leur tiennent tête. Ils résisteront durant un mois. Les militant-e-s de l'Organisation générale des travailleurs juifs de Lituanie, de Pologne et de Russie, le Bund, fondé en 1897, jouent un rôle de premier plan dans le combat.

Pour briser le soulèvement, les SS utilisent tanks et lance-flammes. Ils incendient le ghetto et en raseront les ruines. Seules quelques dizaines d'habitant-e-s échappent au massacre. «L'insurrection était l'ultime moyen de refuser des conditions de vie et de mort inhumaines, l'ultime acte de lutte contre la barbarie et pour la sauvegarde de la dignité» écrivait, cinquante ans plus tard, l'un de ces rares rescapés: Marek Edelman (1919-2009), militant du Bund et membre de l'état-major de l'insurrection¹.

«Nous avons encore bien des luttes devant nous. Beaucoup sans doute demanderont aussi du courage. Il nous sera plus facile d'en avoir en songeant à ceux qui, là-bas, dans des circonstances d'une difficulté si tragique, surent donner leur vie pour leurs idées» écrivait de son côté le quotidien socialiste helvétique *La Sentinelle*, le 31 mars 1946². ■

¹ Marek Edelman: *Mémoires du ghetto de Varsovie*. Liana Levi, 1983.

² Sur le site www.alencontre.org, 20 avril 2023.

Birmanie. Massacres et multinationales

Selon les ONG Amnesty International et Global Witness, la junte militaire meurtrière qui a pris le pouvoir en Birmanie en 2021 a bénéficié du soutien de plusieurs multinationales genevoises. Puma Energy, une société détenue par Trafalgar, a ainsi joué un rôle central dans l'approvisionnement de l'aviation birmane en carburant. Tandis que le secteur de la joaillerie de luxe, notamment la société Van Cleef & Arpels, filiale du groupe Richemont, a continué à importer massivement en Suisse, jusqu'en 2022, des pierres précieuses provenant de mines de l'armée. La coalition pour des multinationales responsables demande que la Suisse mette enfin sur pied une loi empêchant les multinationales établies sur son territoire de soutenir des régimes aussi brutaux. ■

Allemagne. Grèves dans les transports

Vendredi 21 avril, les cheminots allemands ont cessé le travail à l'appel du principal syndicat du secteur, l'EVG. La quasi-totalité des trains de l'entreprise publique Deutsche Bahn a été arrêtée entre 3 heures du matin et le début d'après-midi. Les salarié-e-s revendiquent une hausse des salaires de 12%. En parallèle, une grève des personnels de sécurité, soutenue par le syndicat Verdi, a paralysé les aéroports de Düsseldorf, Cologne, Bonn et Hambourg les 20 et 21 avril, entraînant l'annulation de 700 vols. Ces mouvements s'inscrivent dans une vague de grèves sur les salaires qui secouent l'Allemagne depuis l'an dernier. ■

Canada. La fonction publique en grève

Près de 150 000 fonctionnaires canadien-ne-s sont entré-e-s en grève mercredi 19 avril. Ils et elles réclament une augmentation salariale de 13,5% sur trois ans, afin de faire face à l'inflation. Le mouvement est mené par l'Alliance de la fonction publique du Canada, un des principaux syndicats du pays. Lundi 24 avril, l'Alliance a annoncé qu'elle allait «intensifier sa grève» en déplaçant les piquets vers des endroits stratégiques comme les ports. ■